

## DELIBERATION N° 84/10-04 : ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire chargé de l'entretien du patrimoine, rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 30 août 1983, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une étude énergétique sur certains bâtiments communaux.

Actuellement, cette étude est réalisée et il en ressort que les améliorations suivantes peuvent être apportées sur 3 bâtiments :

- Bibliothèque : remplacement de chaudière, installation de calorifuge, installation de robinets thermostatiques, isolation des combles, pour un montant H.T. de 63 160 Frs
- Ecoles maternelles J. CHARCOT et J. PREVERT : installation d'optimiseurs, pour un montant H.T. de 15 000 Frs.

L'investissement total s'élève donc à 78 160 Frs H.T., soit 92 687,76 Frs T.T.C.

Les économies résultant de ces travaux sont de l'ordre de 44,20 %, ce qui donne un temps de retour d'environ 3 ans-5 mois.

Dans le cadre du Fonds Spécial Grands Travaux, l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie accorde une subvention de 30 % du montant H.T. des travaux. Cette subvention s'élèverait donc à 23 448 Frs.

Le bilan financier de cette opération serait le suivant :

- Montant des travaux .....	92 697,76 F TTC
- Subvention .....	23 448,00 F
- Charge résiduelle restant à la Commune .....	69 249,76 F TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux présentés dans le programme des travaux pour un montant de 78 160 Frs H.T. (soit 92 697,76 F TTC).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie ou accepter les termes de la décision notifiée par l'Agence pour un montant de subvention de 23 448 Frs.